

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 453/2010

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE**
**1.1) Identificateur de produit :**

 Nom commercial : **NORDOX 75 WG**  
 Nom chimique : Oxyde cuivreux

**1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :**

 Utilisations : Produit phytosanitaire (granulé dispersable – WG)  
 Fongicide à usage professionnel

**1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

 Fournisseur : Nordox AS  
 Østensjøveien 13  
 0661 Oslo, Norvège  
 Tél : +47 22 97 50 00 Fax : +47 22 64 12 08  
[marketing@nordox.no](mailto:marketing@nordox.no)

 Distributeur : CERTIS Europe BV  
 5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France  
 Tél. : 01 34 91 90 00 Fax : 01 30 43 76 55  
[certis@certiseurope.fr](mailto:certis@certiseurope.fr)
**1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :**

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

En cas d'incident ou d'accident, appelez le 04 81 68 06 29.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**
**2.1) Classification du mélange**
**Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)**

 Aquatic Acute 1 : H400  
 Aquatic Chronic 1 ; H410

**Classification selon la Directive 1999/45/CE**

N – R50/53

**Principaux effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**2.2) Éléments d'étiquetage**

Conformément au Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



SGH09

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P280	Porter des gants et un vêtement de protection.
		P501	Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.
Mentions supplémentaires	:	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	

Étiquetage supplémentaire :

- Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 heures (plein champ) ou 8 heures (sous-abris).
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres (cultures basses et vigne) ou 20 mètres (arboriculture) par rapport aux points d'eau.

### 2.3) Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), selon le règlement (CE) 1907/2006 Annexe XIII.

---

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

### 3.1) Substances

Non applicable

### 3.2) Mélanges

Substance	Concentration	n° CAS	n° EINECS/ ELINCS	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Oxyde cuivreux (cuivre)	86,2 % (75%)	1317-39-1	215-270-7	Xn R22 N R50/53	Acute Tox. 4 (oral) ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
Autres composants inertes	13,8%	-	-	-	-

Pour le texte complet des Phrases : R et H et classes de danger mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

---

### 4.1) Description des premiers secours

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, pendant 15 minutes. Retirer les lentilles et continuer de rincer.
- Consulter un spécialiste.

Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés.
- Laver à grande eau avec un savon doux.

Inhalation

- Sortir la personne au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

- Si la personne ne respire pas, effectuer la respiration artificielle.
- Consulter un médecin.

#### Ingestion

- Donner à boire un verre d'eau additionné d'une cuillère à soupe de sel de cuisine peut aider à provoquer un vomissement.

#### 4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Peut causer « la fièvre des métaux » après l'inhalation de poussières, de la même façon que pour des poussières issues de d'autres métaux.

Les symptômes ne sont pas spécifiques mais sont généralement de type grippal : fièvre, frissons, nausées, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, douleurs dans les articulations.

Un goût sucré ou métallique dans la bouche qui fausse le goût des aliments et de la cigarette est également signalé en présence d'une gorge sèche ou irritée qui peut conduire à l'enrouement.

Risques : Non disponible.

#### 4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

Un verre de lait permet de réduire les symptômes aigus liés à la « fièvre des métaux » après une exposition par inhalation ou ingestion.

---

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

L'oxyde de cuivre formulé (NORDOX 75 WG) est considéré comme un produit non inflammable. En cas de feu, limiter l'utilisation de l'eau en raison d'un risque pour l'environnement aquatique.

#### 5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- poudre chimique (poudre sèche)
- eau pulvérisée
- pour des feux de grande importance, l'eau pulvérisée ou la mousse résistante à l'alcool est recommandée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : non connu

#### 5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, aucun produit de décomposition dangereux n'a été reporté.

#### 5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
- appareil respiratoire autonome.

---

### RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

#### 6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Ne pas respirer les poussières et éviter le contact avec les yeux.
- Porter une protection pour les yeux / le visage et utiliser un masque à poussières.
- Ne pas fumer.

## 6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau, les lacs et le sol.
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

## 6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le nettoyage :

- Balayer puis recueillir le produit dans un récipient approprié pour élimination.

## 6.4) Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous les rubriques 8 et 13.

# RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se référer à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

## 7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le sac bien fermé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

## 7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

# RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1) Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur
Oxyde de cuivre	1317-39-1	8 h – 1 mg/m <sup>3</sup> - TLV
		8 h – 1 mg/m <sup>3</sup> - PEL

## 8.2) Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

### Mesures de protection individuelle

Indications générales :

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage avec de l'eau savonneuse.

Protection respiratoire :

Masque équipé d'un filtre à poussières.

**Protection des mains :**

Gants en caoutchouc, imperméables et résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux :**

Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :**

Vêtements de protection à manches longues.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Solide, granulé
Couleur	: Rouge-brun
Odeur	: Odeur terreuse
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible
pH	: 7,0 – 8,5 (solution 1%)
Point de fusion	: 1235°C (matière active)
Point / Intervalle d'ébullition	: Décomposition à 1800°C (matière active)
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Pas d'information disponible
Inflammabilité	: Produit non inflammable
Limité inférieure d'explosivité	: Non applicable (non explosif)
Limité supérieure d'explosivité	: Non applicable (non explosif)
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur	: Pas d'information disponible
Densité relative spécifique	: 1,57 – 1,62 kg/L
Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Solubilité dans les solvants organiques	: Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: 1800°C (matière active)
Viscosité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

**9.2) Autres informations**

-

**RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1) Réactivité**

Pas d'information disponible.

**10.2) Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

**10.3) Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'information disponible.

**10.4) Conditions à éviter**

Forte humidité.

### 10.5) Matières incompatibles

Les produits fortement alcalins et acides.

### 10.6) Produits de décomposition dangereux

Aucuns

---

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

Le cuivre est un élément essentiel et par conséquent, sa concentration dans le corps est strictement et efficacement régulée par des mécanismes homéostatiques.

L'oxyde de cuivre est classé comme nocif, mais n'est pas considéré comme une matière dangereuse pour le travail (*Ullmann's Encyclopedia of Industrial Chemistry, 1978, page 560*). Il peut causer « la fièvre des métaux » après inhalation de la poussière de la même façon que pour des poussières issues de d'autres métaux.

### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 = 3165 mg/kg – Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : CL50 > 2000 mg/kg – Rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 > 4,84 mg/L - durée d'exposition de 4 heures - Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Non irritant - Lapin

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Non irritant – Lapin

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Voie cutanée : Non sensibilisant – Cobaye (Test de Magnusson et Kligman)

Voie respiratoire : Non disponible

### Mutagénicité (Oxyde de cuivre)

Non mutagène.

Des résultats négatifs ont été obtenus pour le sulfate de cuivre pour différents tests. (Essai in vitro de mutation reverse sur des bactéries – OCDE 471 ; test in vivo de synthèse non programmée de l'ADN – OCDE 486 ; test du micronoyau chez la souris – méthode CE B.12).

### Cancérogénicité (Oxyde de cuivre)

Non carcinogène.

### Toxicité pour la reproduction / fertilité (Oxyde de cuivre)

Non toxique pour la reproduction.

NOAEL du sulfate de cuivre pentahydraté chez le rat est supérieur à 1500 ppm dans la nourriture. (Méthode OCDE 416)

### Toxique systémique pour un organe cible

Exposition unique : L'oxyde de cuivre ne répond pas aux critères de classification.

Exposition répétée : Pas d'information disponible.

### Évaluation toxicologique

-

---

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**


---

**12.1) Ecotoxicité**

Dans le milieu aquatique, les effets du cuivre sont contrôlés par les caractéristiques des eaux réceptrices qui réduisent la toxicité par des mécanismes complexes naturels.

Le cuivre est un oligo-élément nécessaire et stimule la croissance des plantes et le rendement sur les sols appauvris en cuivre. C'est également un constituant principal de différentes enzymes oxydatives, et des dysfonctionnements ou maladies peuvent se produire chez les animaux si leur régime alimentaire est déficient en cuivre.

Espèces testées	Résultats	Durée d'exposition	Matériel étudié
Truite-arc-en-ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i>	CL <sub>50</sub> = 207 µg Cu <sup>2+</sup> /L	96 heures	Matière active
Carpe <i>Cyprinus carpio</i>	CL <sub>50</sub> = 4,37 mg Cu <sup>2+</sup> /L	96 heures	Produit similaire (Nordox 75 WP)
Daphnie <i>Daphnia magna</i>	CE <sub>50</sub> = 450 µg Cu <sup>2+</sup> /L	48 heures	Matière active
Algue <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	CEb <sub>50</sub> = 147 µg Cu <sup>2+</sup> /L CEr <sub>50</sub> = 299 µg Cu <sup>2+</sup> /L	72 heures	Produit similaire (Nordox 75 WP)

**12.2) Persistance et dégradabilité**

Le cuivre n'est pas un composé organique biodégradable.

**12.3) Potentiel de bioaccumulation**

Les critères de bioaccumulation ne sont pas applicables aux métaux essentiels.

Les ions de cuivre se lient fortement au sol. Le coefficient de partage médian eau-sol est de 2120 L/kg.

**12.4) Mobilité dans le sol**

Le cuivre est faiblement mobile dans le sol (500 < Koc moyen < 2000 mL/g OC)

**12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT), ni de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

**12.6) Autres effets néfastes**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**


---

**13.1) Méthodes de traitement des déchets**
**Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :**

Nom d'expédition des Nations unies	:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de cuivre)
Numéro ONU	:	UN 3077
Classe de danger pour le transport	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Identification du danger	:	90

**Transport Maritime (IMDG) :**

UN proper shipping name	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper (I) oxide)
UN number	:	UN 3077
Transport hazard class	:	9
Packaging group	:	III
Marine polluant	:	yes
EMS number 1	:	F-A
EMS number 2	:	S-F

**Transport Transport Aérien (IATA) :**

UN proper shipping name	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (copper (I) oxide)
UN number	:	UN 3077
Transport hazard class	:	9
Packaging group	:	III

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas d'information disponible.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**
**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : N° 1172

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No 1107/2009.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**
**Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE**

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.

Pictogrammes de danger :



Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) – R	:	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) – S	:	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
		S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
		S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Texte complet des phrases R citées dans les rubriques 2 et 3.**

R22	:	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3.**

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet des classes et catégories de danger citées dans les rubriques 2 et 3.**

Acute Tox. 4 (oral)	:	Toxicité aiguë (par voie orale) - catégorie 4.
Aquatic Acute 1	:	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu - catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	:	Danger pour le milieu aquatique, danger chronique - catégorie 1.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : 30/01/2004

| Date de révision : 08/07/2013 (version n°8)

Données source :

Fiche de données de sécurité NORDOX 75 WG de NORDOX AS du 21/05/2012.